la volonté des dirigeants neuchâtelois de défendre avec vigueur le latin lors de l'imminente réorganisation scolaire.

Ainsi se termina ce jubilé, fête de l'esprit et du cœur, au cours duquel fut soulignée par des voix fort diverses la valeur des études classiques.

II.

Séance du dimanche 18 novembre 1962

à FRIBOURG

Présidente : Mlle Esther Bréguet.

Membres présents. — MM. D. Bain, J. Béranger, l'abbé A. Bise, J.-P. Borle, Mlle W. Borrel, Me Brauen, Mlle E. Bréguet, MM. J. Breitmeyer, M. Burger, F. Busset, Mgr Cantin, Mme H. Chardonnens, M. l'abbé E. Dutoit, Mme H. Favez, MM. W. Gunning, B. Hoffmann, Y. James, Sœur Dominique Kaech, MM. A. Kurz, E. Liechtenhan, G. Méautis, F. Muller, A. Nicolet, J. Nussbaum, A. Perrenoud, G. de Plinval, M. Puelma, F. Roulin, J.-P. Schindler, P. Schmid, A. Schneider, Me J.-J. Thorens, Mlle A. Villard, Sœur Anne-Thérèse Yerly.

Quelques étudiants de Genève s'étaient joints aux membres du Groupe.

Séance administrative à l'Université, Auditoire A.

Mlle E. Bréguet remercie l'Université de Fribourg de nous accueillir dans ses murs, excuse l'absence du R. P. Luyten, doyen de la Faculté des Lettres et de quelques membres du Groupe. Elle exprime ses regrets à Sœur A.-Th. Yerly de n'avoir pu accepter son invitation à passer quelques heures à l'Académie Sainte-Croix : le programme était déjà trop chargé.

Le procès-verbal de la commémoration du trentenaire du Groupe romand à Neuchâtel est lu et adopté.

La présidente présente ensuite le rapport de son triennat. Elle rappelle les haltes lumineuses qu'ont été les réunions. Le trentième anniversaire a permis de maintenir des contacts avec l'étranger, à défaut de séances communes. Les communications présentées ont touché à divers domaines de l'antiquité romaine : archéologie, droit romain, thèmes littéraires, histoire, rhétorique. Les publications de membres du Groupe ont été si nombreuses que la présidente se borne à citer les noms des auteurs : MM. van Berchem, Borle, Mlle Bréguet, MM. Burger, Collart, Dutoit, † Favez, Labhardt, Méautis, Perrenoud, Puelma, Schneider, Wehrli. Des distinctions ont été accordées et des missions

confiées à MM. Béranger, Collart, Labhardt, Méautis, Perrochon, Puelma, Redard. Tout récemment M. J. Béranger a été nommé membre suppléant de M. Collart pour l'enseignement de l'histoire romaine à l'Université de Lausanne. Mlle Bréguet relève avec plaisir le bon esprit qui n'a cessé de régner au sein du Comité et dans le Groupe, fidèle au véritable humanisme de ses fondateurs, et les liens cordiaux qui — en toute indépendance — continuent à nous rattacher à Paris. En quittant le comité après vingt années, elle remercie pour la confiance qu'on lui a accordée et fait des vœux pour l'avenir du Groupe et la relève scientifique dont on a toujours besoin.

Le trésorier, M. Y. James, fait un bref rapport de caisse ; le léger déficit de Fr. 550 et l'élévation du prix de la *Revue* l'obligent à proposer une augmentation de la cotisation, qui est adoptée par l'assemblée.

La cotisation sera de Fr. 24 en 1963.

Est adopté également le rapport des vérificateurs des comptes, Mes Brauen et Thorens, qui donnent décharge au caissier et le félicitent de la bonne tenue de ses comptes.

On procède ensuite au renouvellement du Comité, arrivé au terme de son mandat. La présidente, Mlle E. Bréguet, et M. E. Dutoit, membre adjoint, sont appelés à le quitter. Les trois autres membres : MM. A. Perrenoud de Neuchâtel, Y. James de Genève, J.-P. Borle de Lausanne, sont réélus par acclamation. On leur adjoint, sur proposition du Comité, MM. Pierre Schmid, professeur à la Faculté des Lettres de Lausanne, et Mario Puelma, professeur à la Faculté des Lettres de Fribourg. M. André Perrenoud est nommé à la présidence. Les vérificateurs de comptes sont réélus.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Béranger, professeur adjoint à l'Université de Lausanne, présente des *Observations sur le « Genius populi romani » en politique.*

Il est inutile d'insister sur la complexité de la question : les textes de bonne époque sont rares ; les tardifs s'efforcent d'élucider des notions déjà obscures et confuses ; les représentations figurées obéissent aux lois du genre : exigences des techniques (préfabrication, réemploi), de l'art (stylisation, réaction créatrice). Les monnaies sont le témoignage le moins aléatoire, puisque, émises à un moment donné, dans un but précis, elles reflètent et transmettent des intentions.

Le *Genius populi romani* apparaît, sous la République, avec le monnayage des *Lentuli*, au 1er siècle avant notre ère. Il est représenté comme un homme barbu, d'âge mûr, accompagné des attributs : sceptre, corne d'abondance, gouvernail, etc. Il est l'insigne du parti populaire.

Après la chute de Néron, pendant la crise de 68-69, il réapparaît, signe de ralliement des chefs insurgés. Il signifie que le peuple romain est l'arbitre du pouvoir. Tandis que le monnayage de la Gaule et de l'Espagne s'inspire du type « populaire », les Flaviens ont adopté le type du *Genius Augusti* émis par Néron : homme jeune, imberbe, muni de la *patera* et de la corne d'abondance, et sacrifiant. Tels seront désormais jusqu'à Constantin les traits quasi immuables du Génie du peuple romain.

A ce moment se produit une restriction : une autre figure se dresse aux côtés du Génie du peuple romain, le Génie du Sénat, type : homme barbu, d'âge mûr. Les deux personnages s'opposent et symbolisent d'une part, avec la jeunesse (espoir, avenir, pérennité), le peuple romain, d'autre part, avec la maturité (expérience, responsabilité), le Sénat. Au total, c'est l'illustration de la formule *Senatus populusque Romanus*. Mais le couple se dissocie selon les besoins. Il semble que le *Genius populi romani* épouse les fluctuations de la politique et que les empereurs, aux moments importants, l'invoquent quand ils veulent légitimer leurs pouvoirs ou leurs décisions. Le *Genius senatus* est une création secondaire, artificielle, du Principat postaugustéen.

Le triomphe du christianisme, la fondation de Constantinople apportent des changements : à la place des Génies du Sénat et du peuple surgissent, sans emblèmes païens, le *Sénat*, les *Chevaliers*, le *Peuple romain*, non résultantes d'un compromis entre paganisme et christianisme romains, mais emprunt aux trois hypostases de l'autorité d'occupation à laquelle la Grèce rendait un culte. C'est cette représentation qui convenait aux deux parties de l'Empire que reprirent Constantin et ses fils. Donc, malgré les similitudes, les réalités sont foncièrement différentes. Phénomène latin, phénomène grec ne sauraient être confondus.

— La présidente remercie chaleureusement M. J. Béranger pour son exposé si vivant, qui éclaire des aspects peu connus de l'histoire romaine.

— M. G. DE PLINVAL se demande si l'on ne pourrait tirer de l'examen des monnaies la preuve d'une évolution psychologique des Romains : sous la République, on concentre sur une abstraction *Fortuna* la fidélité d'un peuple ; sous l'Empire, on développe le culte de la personnalité : *Genius*, qui est rendu dans les textes épigraphiques grecs par Δαίμων.

— M. J. BÉRANGER engage à la prudence dans l'interprétation du terme *Fortuna*. D'autre part, le type du *Genius* existait déjà sous la République. Le terme Δαίμων n'est pas utilisé pour parler du Genius

du peuple romain. Alors que le Grec n'hésite pas à s'adresser directement à l'autorité : Peuple, Sénat, Empereur, le Romain utilise le Genius comme un écran entre la divinité et l'homme.

— M. J.-P. Borle s'informe de la valeur que garde l'article d'E. Kornemann consacré au *Genius senatus* (Sitzb. Bayer. Ak. 1947), où l'auteur décelait dans les frappes faites sous Galba une influence de la ligne politique de Tibère.

— Là aussi, M. J. Béranger met en garde contre des interprétations abusives dues aux descriptions erronées trop souvent reproduites et admises sans critique.

— M. G. Méautis serait tenté de rapprocher Τύχη, chance d'une ville, du *Genius* latin.

— M. J. Béranger reconnaît que sous Sylla l'influence de la *Fortuna* s'est fait sentir sur la conception du *Genius*. Mais la notion reste différente de celle de Τύχη.

II. — M. André Perrenoud, professeur au gymnase de Neuchâtel, étudie *l'expression « redde crimen » dans la Médée de Sénèque* (v. 246).

Sénèque, reprenant les thèmes des drames grecs, les transforme. C'est ainsi que, tandis que la Médée d'Euripide nous présente une héroïne avant tout orgueilleuse et blessée dans sa dignité, la Médée de Sénèque est une amoureuse trahie qui ne veut pas porter la responsabilité du mal qu'elle a pu faire et dont les emportements, tant dans les paroles que les actes, sont expliqués par la violence de la passion.

Le ton du drame rappelle souvent celui d'une plaidoirie, et les termes *scelus*, *nefas*, *nocens*, *culpa*, *crimen* reviennent souvent au cours de la pièce en éclairant les sentiments de Médée. Limitant l'examen détaillé de ces mots à *crimen*, nous trouvons que ce nom a le sens de « grief, accusation », mais aussi celui de « faute commise », ou encore de « faute dont la responsabilité est assumée », enfin, par métonymie, le mot peut désigner le coupable lui-même. C'est en alliant les sens « accusation » et « celui pour lequel la faute a été commise » que s'explique l'expression « *redde crimen* » employée par Médée.

Quant au drame dans son ensemble, il s'inscrit dans la ligne que Sénèque s'est tracée : défendre la morale en montrant le châtiment des coupables et le faire sous la forme du débat judiciaire chère aux Romains.

— Mlle E. Bréguet remercie M. A. Perrenoud pour l'analyse fine et nuancée des nombreux exemples étudiés.

— M. E. Dutoit a consulté les fiches de feu Armand Pittet concer-

nant le vocabulaire philosophique de Sénèque dans les Œuvres morales : *crimen* n'y a jamais le sens de faute commise, de crime. Par ailleurs la discussion sur la responsabilité juridique lui rappelle la *Ciris*, présomption en faveur d'une datation de cette œuvre postérieure à Virgile. Le sujet de Médée a été souvent traité par les Romains, qui avaient le goût de l'atroce et du sang et savouraient peut-être au théâtre les crimes commis sous les yeux des spectateurs. M. Dutoit demande enfin à M. Perrenoud si l'on ne pourrait traduire *crimen redde* par : rends-moi le coupable.

— M. A. Perrenoud répond que la traduction doit conserver l'ambiguïté du terme *crimen*, désignant ici à la fois la responsabilité et le responsable lui-même (cf. *Ibid.*, 933). L'amour de l'horreur est indéniable chez les Romains de l'Empire, et les auteurs dramatiques font des concessions au goût pour les spectacles cruels qui existaient réellement. La *Médée* de Sénèque n'en insiste pas moins sur la passion amoureuse de l'héroïne, se plaçant ainsi dans la ligne tracée par Virgile et Ovide, et sur l'atrocité de ses actes.

— Les membres du Groupe se rendent ensuite au collège Saint-Michel, où Mgr E. Cantin, recteur, les accueille avec une cordiale simplicité pour un apéritif.

Puis un déjeuner réunit les participants au restaurant Gambrinus. Au dessert, Mlle E. Bréguet excuse l'absence de M. J. Marouzeau, qui nous adresse ses vœux et se sent en pensée avec nous. Des applaudissements soulignent la nouvelle qu'il vient d'être nommé docteur honoris causa de l'Université de Fribourg-en-Brisgau. En l'honneur de ses quarante ans d'activité inlassable à la tête de la *Revue des Études latines*, la Société de Paris s'apprête à le fêter et prépare médailles et plaquettes. Le Groupe y souscrira pour en faire don aux quatre Facultés des Lettres de Suisse romande.

Mlle E. Bréguet remercie Mgr E. Cantin pour son accueil au collège Saint-Michel et le prie de transmettre aux autorités fribourgeoises qu'il représente les sentiments de gratitude du groupe pour le vin d'honneur servi en cet instant. Elle remercie également le professeur M. Strub qui nous fera visiter la cathédrale Saint-Nicolas. Elle souligne que nos études apprennent à penser et à conduire notre vie, que nous avons à faire aimer et à transmettre le bel héritage de la culture antique ; elle exprime enfin sa confiance dans l'avenir du Groupe romand.

M. A. Perrenoud, nouveau président, témoigne à Mlle Bréguet, au nom de tous, sa profonde reconnaissance pour tout le travail qu'elle a accompli pendant les dix-sept ans où elle a été secrétaire, puis pendant ses trois ans de présidence. Discrétion et autorité ont marqué son

experte direction. Il lui remet au nom de la Société une gerbe de fleurs. Il rend ensuite hommage à M. E. Dutoit, qui, de nombreuses années durant, a mis sa riche expérience au service du Comité et a présenté bien souvent au Groupe de belles communications où la plus vaste culture littéraire s'alliait à une délicate sensibilité. Le nouveau président compte d'ailleurs sur lui comme sur M^lle^ Bréguet pour continuer à faire bénéficier notre association de leur précieuse collaboration. Il remercie enfin de la confiance dont on l'honore en le plaçant à la tête du Groupe romand.

Mgr E. Cantin, délégué du Gouvernement cantonal de Fribourg, apporte les salutations de l'État et du département de l'Instruction publique. Il souligne les liens qui n'ont cessé d'unir Fribourg et le Groupe, et la place d'honneur que conservent grec et latin dans le programme d'études du collège Saint-Michel.

On se retrouve ensuite à la cathédrale Saint-Nicolas. Sous l'experte conduite de M. M. Strub, conservateur du Musée d'art et d'histoire, on admire l'ensemble et le détail de ce bel édifice où tous les siècles du XIII^e^ au XX^e^ ont apporté leur contribution, révélant des influences savoyardes, bourguignonnes et germaniques. Enfin une heure de musique, tant ancienne que moderne, fut donnée avec une belle maîtrise par M. J. Piccand, qui fit valoir la richesse des timbres des célèbres orgues ; point final d'une journée riche et réussie.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU GROUPE STRASBOURGEOIS

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU 26 MARS 1962

Président : M. E. Laroche.

Membres et invités présents. — MM. Chirat, Dollinger, Mlle Fugier, MM. Hentz, Livet, Mandouze, Maurer, Mmes Mohr, Neher, MM. Ruch, Schilling, Schwartz, Simon, Walter, Ch. Will, Zehnacker.

Excusé. — M. M. Weber.

Informations.

M. Schilling, administrateur du Groupe, annonce que M. K. Büchner, ses collaborateurs et étudiants viendront au mois de mai rendre au Groupe strasbourgeois la visite que celui-ci a faite le 13 mai 1961 à Fribourg. Par ailleurs, MM. Laroche et Schilling ont été invités à assister à la prochaine rencontre du Groupe romand, à Neuchâtel, qui doit commémorer le trentième anniversaire de la fondation de ce Groupe.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Chirat, professeur à la Faculté de théologie catholique, présente une communication sur *Horace et les Juifs.*

Au premier siècle de notre ère, il a été possible à des habitants de Rome et de l'Italie non seulement d'avoir quelques informations sur le judaïsme, mais aussi d'entrer en contact direct avec des Juifs. Les relations diplomatiques nouées avec la puissance romaine par les Maccabées Juda (160), Jonathan et Simon (139) ont contribué à ouvrir la voie, à Rome même, au prosélytisme juif qui ne fut contrecarré que temporairement, en 139, par le préteur pérégrin. Dès le premier tiers du 1er siècle avant Jésus-Christ, des colonies juives se sont formées jusque dans la capitale et s'y sont bientôt imposées à l'attention par leur importance numérique et l'activité de leurs membres. Un écrivain fécond, qui fut un homme politique très attaché à César, Asinius Pollion, fut en relations non seulement avec des auteurs qui ont prêté